

**Séance du vendredi 13 octobre 2017  
Conseil Territorial de Santé des Hauts-De-Seine**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Monsieur BRUNELLE, adjoint au Maire de Sceaux préside la séance avec Monsieur GIRARD, vice-président.

Monsieur BRUNELLE souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres nommés au sein du CTS :

- Monsieur Alain BAUDRY de l'APEI SUD 92 en remplacement de Monsieur Stephen DECAM ;
- Monsieur Eric PAVY- CPAM 92, en remplacement de Madame Alice TAISSON.

Monsieur BRUNELLE précise qu'il devra quitter la séance à 15h, au regard d'une contrainte d'agenda et qu'il en confiera la présidence à Monsieur GIRARD, vice-président.

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du 7 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.  
Ce document sera mis en ligne sur le site du CTS.

Monsieur BRUNELLE énonce l'ordre du jour et donne la parole au Docteur Lydia MARIE-SCÉMAMA pour le premier point.

Le Docteur Lydia MARIE-SCÉMAMA explique qu'elle souhaitait pouvoir présenter le nouveau CPOM signé entre l'URPS médecins et l'ARS. Pour ce faire, elle a invité Monsieur Alexandre GRENIER, directeur de l'URPS médecins IDF.

La parole est donnée à Monsieur GRENIER (contenu de la présentation à retrouver dans le powerpoint joint au présent compte-rendu).

A l'issue de la présentation, Monsieur BRUNELLE laisse la parole pour les questions.

Madame Catherine LATGER, Directrice du CH Rives de Seine et représentante de la FHF, souhaiterait que cette intervention puisse également se faire auprès de la FHF.  
Monsieur GRENIER confirme que cette proposition est tout à fait envisageable.

Monsieur BRUNELLE propose également qu'une table ronde au sein du CTS puisse être mise en place pour évoquer tous les projets portés par le CPOM URPS médecins / ARS.

Madame Alexandra FOURCADE, première adjointe de la mairie Neuilly, conseillère départementale du canton de Neuilly-sur-Seine, responsable de la commission des Elus Santé de l'Association des Maires du département (AMD92), s'interroge sur l'intervention de la CPAM dans la mise en œuvre de ces dispositifs.

Monsieur GRENIER précise que la CPAM est évidemment impliquée dans ces dispositifs, et ajoute que les données sur lesquelles l'URPS se fonde pour élaborer son plan d'actions sont notamment issues du SNIRAM, le système d'information numérique de l'Assurance Maladie.

Monsieur NOUGAIREDE, professeur de médecine général, médecin généraliste à Gennevilliers intervient pour demander si on peut préciser les moyens à l'appui de ce travail et des réalisations à venir.

Madame Dominique BOULANGÉ, directrice du centre médico-chirurgical Ambroise Paré et Hartmann de Neuilly intervient pour préciser que les établissements hospitaliers privés accueillent une grande majorité de médecins libéraux représentés au sein de l'URPS et qu'il était donc logique qu'ils soient ouverts à un travail au quotidien avec la médecine de ville et qu'ils s'inscrivaient dans la démarche et les projets portés par le CPMO URPS/ARS.

Plus aucune intervention n'étant sollicitée, Monsieur BRUNELLE passe au deuxième point de l'ordre du jour relatif au MSP Universitaires et les autres dispositifs existants sur le territoire, et donne pour ce faire la parole à Madame Clarisse CORDEL, chargé de mission ambulatoire, à la DD 92 (contenu de la présentation à retrouver dans le powerpoint joint au présent compte-rendu).

Monsieur NOUGAIREDE intervient au sujet des AUMG. Il précise qu'il s'agit de son opinion d'ancien directeur du département de médecine générale de la faculté Paris Diderot et d'ancien coordinateur de la coordination d'IdF de MG et qu'il ne parle pas là au nom de la FEMASIF mais comme tuteur actuel d'un AUMG dans le PSUGVLG.

A l'origine la réflexion sur ce qui va devenir les postes d'AUMG prenait en compte plusieurs points :

- de nombreux internes en MG souhaitent compléter leurs compétences après seulement 3 années de spécialisation (il n'est pas demandé à l'issue, comme les autres spécialités, l'accès au secteur 2)
- dans les autres disciplines un post internat permet à un interne sur deux de compléter sa formation en enseignement, recherche et clinique par un post internat "le clinicat" ; en MG c'est 1 internes sur 100
- sur les territoires il y a un manque important de leader formés parmi les MG, qui de nos jours sont débordés par leurs activités de soins. Pour l'ARS participer à la formation des futurs "leaders" aide à la structuration des territoires
- la faculté accepte de former un jour par semaine lors de ce post internat ce jeune médecin thésé à la recherche et l'enseignement, ce qui leur apporte par ailleurs une aide de fonctionnement (les AUMG font des cours aux étudiants, mènent des tâches administratives et d'organisation...).
- sur sa commune d'exercice clinique l'AUMG mène une action locale de formation ou de recherche/actions auprès des professionnels de santé (ou usagers) un jour par semaine et consulte trois jours par semaine

Les deux difficultés actuelles sont :

- que les facultés donnent souvent du travail à l'AUMG sur plus d'une journée, amputant le temps territorial.
- que l'interne est souvent isolé sur le territoire alors que l'on peut penser qu'il est nécessaire pour un jeune médecin d'être accompagné par un ancien pour réaliser une action (audits de pratiques, enseignement, organisation de l'exercice coordonné). Peut-être les projets doivent-ils être plus exigeant sur ce que l'AUMG va réellement faire comme action territoriale et préciser qui l'accompagne pour ce faire. Reste que ce temps de "tutorat est chronophage, s'étend sur 2 ans et que de nos jours il n'est pas rémunéré.

Monsieur SEMERCIYAN, médecin généraliste à Clamart souhaite revenir sur la maîtrise de stage. S'il se félicite de ce dispositif et de sa réussite, il s'interroge sur la transposition qui devait être faite de ce schéma sur les spécialités d'organes.

Monsieur EL GHOZI, Président commission santé AMIF- Président association Elus-Santé Publique et territoires)) souhaite connaître les modalités de financement de ce dispositif.

Monsieur BRUNELLE précise que l'ARS IDF finance l'URPS des Médecins Libéraux pour la mise en place d'actions découlant de ce protocole.

Madame MARIE-SCEMAMA indique que l'URPS a lancé cette année le dispositif de stage auprès des médecins spécialistes. Or il s'avère d'après la pratique que trop peu de médecins spécialistes soient candidats pour être maîtres de stages, alors que nombre d'étudiants seraient volontaires pour bénéficier de cette formation.

Monsieur BORDIER, représentant de l'URPS Kiné, s'interroge sur le fait que n'apparait pas dans la présentation d'institut de formation à la profession de kinésithérapeute.

Madame CORDEL précise que cette présentation ne concerne que les Hauts-de-Seine et qu'aucun institut de formation de kinésithérapie n'est recensé dans notre département.

Monsieur NOUGAIREDE indique que s'agissant des maîtres de stages médecins généralistes, ceux-ci sont rémunérés, mais que les infirmiers et autres professions paramédicales ne perçoivent aucune rémunération pour le tutorat de leurs stagiaires.

Monsieur GIRARD précise qu'il est très sensible au fait que des diplômes universitaires sanctionnent maintenant les études en soins infirmiers. En effet, ceci devrait permettre de créer une année supplémentaire de spécialisation tout particulièrement en psychiatrie, année valorisante contrairement à ce que ce fut.

Monsieur BRUNELLE, comme annoncé en introduction, quitte la séance afin de pouvoir gagner sa réunion. La présidence est alors reprise par Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD présente donc le quatrième point à l'ordre du jour : la présentation du décret organisant la déclinaison du projet territorial de santé mentale.

La présentation se fait à double voix par Monsieur GIRARD et Madame CINALLI, Déléguée départementale adjointe (contenu de la présentation à retrouver dans le powerpoint joint au présent compte-rendu).

Monsieur GIRARD précise qu'au niveau territorial, d'après les indications données dans des réunions nationale et régionale, les territoires de santé mentale seraient départementaux ou infra départementaux.

Monsieur EL GHOZI intervient et précise que le département semble être le territoire pertinent pour le PTSM.

Monsieur GIRARD intervient sur le diagnostic territorial partagé en santé mentale et précise que la commission spécialisée en santé mentale semble être une instance pertinente pour lancer le processus menant au PTSM dans un esprit de coopération qui serait comparable à celui d'un comité de pilotage d'un conseil local de santé mentale. Ce serait en quelque sorte un CLSM de niveau 2.

Madame CINALLI précise que Monsieur Philippe GUINARD, référent régional psychiatrie à l'ARS, a proposé le jour même de venir à la prochaine séance du CTS du 1<sup>er</sup> décembre, afin de venir présenter la méthodologie de mise en œuvre de ce projet territorial de santé mentale.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur HAVRENG, représentant de l'URIOPSS IDF (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) directeur de l'hôpital Les Lierres, médecin chef coordonnateur du pôle infanto-juvénile et directeur du pôle infanto-juvénile APEI Sèvres, Chaville et Ville d'Avray et président de la commission santé mentale près le CTS, indique que la commission santé mentale s'est réunie pour la dernière fois le 21 septembre dernier ; que 17 personnes étaient présentes ; qu'il a notamment été évoqué le fait que le projet territorial de santé mentale constituait une belle opportunité de décliner les actions prioritaires dans le département des Hauts-de-Seine, notamment dans le domaine de la prévention et du médico-social.

Monsieur EL GHOZI ajoute qu'une instruction est en cours de rédaction pour préciser la méthode de réalisation de ce projet territorial de santé mentale. Il s'interroge ensuite sur le fait que la thématique des addictions n'apparaisse pas dans les priorités posées par le décret. Or il convient de ne pas oublier les CSAPA et les CAARUD.

En outre, il souhaite que le lien soit fait entre le projet territorial de santé mentale et les contrats locaux de santé et contrats de ville.

Madame FOURCADE évoque le fait qu'il existe un vrai sujet de gouvernance. Il est bien noté que ce sont les acteurs qui pilotent et l'ARS qui anime, mais cela reste flou. Or il se peut que cela soit bloquant, et il est donc nécessaire de correctement cadrer les choses. Elle demande que l'ARS puisse donner une feuille route précise.

Madame REVELLI propose de voir avec Monsieur GUINARD pour qu'il puisse venir plus tôt lors d'une commission santé mentale.

Madame LATGER interroge sur la relocalisation des secteurs de psychiatrie pour les CMP.

Monsieur GIRARD répond que la relocalisation concerne les lits d'hospitalisation à plein temps mais n'a pas d'impact prévu sur les CMP qui restent des lieux de soins de proximité.

Monsieur GIRARD donne ensuite la parole à Monsieur CHAVROT, représentant de l'AFD 92 (Association des diabétiques des Hauts-de-Seine), représentant des usagers à l'hôpital Beaujon et président de la formation des usagers près le CTS, afin qu'il réalise le compte rendu de la première séance de cette formation qui s'est réunie le 18/09/2017.

Monsieur CHAVROT précise que cette 1<sup>ère</sup> réunion a permis de soulever différentes questions :

- Un travail sur la définition des usagers : un « acteur et utilisateur du système de santé », cela inclut aussi « les aidants » ;
- A quoi sert la commission ?
- Comment traiter les dysfonctionnements dans les établissements hospitaliers ?
- Comment anticiper les crises chez les patients ?
- Le numérique : Comment améliorer les dossiers patients car les solutions numériques proposées ne peuvent pas être utilisées par tous ?

Enfin, il note que le terme « commission » serait plus approprié que « formation des usagers »

Monsieur GIRARD précise qu'énormément de postes de représentants d'usagers ne sont pas pourvus au sein des CDU.

Il réitère par ailleurs la possibilité pour les membres du CTS de se porter candidat pour faire partie de la formation des usagers, qui ne compte pas assez de membres.

Madame REVELLI intervient ensuite pour préciser qu'elle souhaite organiser en début d'année 2018 une demi-journée à destination des usagers et de leurs représentés, et qu'il conviendra de travailler ensemble pour trouver un thème pour cette session.

Madame FOURCADE demande s'il est possible de se voir fournir la liste de tous les représentants des usagers, au niveau départemental, afin de constater le nombre de postes vacants, et tenter de relancer les candidatures, via la formation des usagers qui jouerait le rôle d'animateur de réseau.

Madame REVELLI répond que cette liste existe bien au niveau régional, et qu'elle va voir s'il est possible d'extraire les données pour le département des Hauts-de-Seine.

Monsieur CHAVROT indique qu'il existe, au niveau régional, 1600 postes de représentants d'usagers, et que seuls 900 sont pourvus.

Le sujet n'apportant aucune autre question, Monsieur GIRARD donne la parole à Madame CORDEL pour présenter le sixième point à l'ordre du jour : point d'information sur la convention signée entre le centre municipal de santé de Gennevilliers et l'AP-HP (contenu de la présentation à retrouver dans le powerpoint joint au présent compte-rendu).

L'expérimentation du CMS de Gennevilliers est un vrai succès au détriment des HUPNVS (AP-HP) qui regroupent 5 hôpitaux : Adélaïde-Hautval, Beaujon, Bichat - Claude-Bernard, Bretonneau et Louis-Mourier.

Monsieur ALOUADI regrette que seuls les médecins libéraux de Gennevilliers aient été impliqués dans cette convention, au contraire des paramédicaux.

Monsieur CHAVROT, salut cette convention et les actions mises en place, la coopération avec l'hôpital Louis Mourier a été engagée en 2002, puis avec par la suite d'autres hôpitaux.

Monsieur GIRARD donne la parole à Madame REVELLI pour le septième point à l'ordre du jour et la présentation de TERR-eSanté (contenu de la présentation à retrouver dans le powerpoint joint au présent compte-rendu).

Monsieur NOUGAIREDE précise qu'il serait important de bien coordonner les travaux "expérimentaux" de TERR-eSanté avec l'activité des CPTS et PTA qui pourront elles aider à la généralisation de la mise en place de ce qui aura semblé efficace

Monsieur LECONTE, bénévole à l'UNAFAM et également membre au Conseil d'administration d'ESPERANCE HAUTS DE SEINE interroge sur le fait de savoir s'il n'existe pas de schéma national directeur pour toutes ces expérimentations.

Monsieur PAVY souhaite avoir des précisions sur la question des messageries sécurisées et du DMP.

Enfin, Monsieur GIRARD donne la parole à Madame CINALLI pour évoquer le dernier point de l'ordre du jour, relatif à la journée de sensibilisation sur le phénomène de la radicalisation.

Madame CINALLI précise que suite à une nouvelle instruction l'ARS se voit confier la mission d'organiser au moins une fois par an une formation de sensibilisation à la prévention de la radicalisation à destination des professionnels de santé. Cette première journée aura lieu le 21 décembre 2017, à la faculté de médecine de Paris, amphithéâtre Farabeuf, et sera destinée aux psychiatres, psychologues, médecins généralistes et médecins scolaires. Le contenu de cette journée est actuellement en cours d'élaboration par un comité scientifique ad hoc. Le « save the date » sera envoyé dès que possible.

Toutefois, Madame CINALLI propose que :

- Cette formation soit déclinée au niveau départementale, en lien avec la Préfecture des Hauts-de-Seine, favorable à cette idée, à destination des professionnels de santé du département ;
- Qu'une sensibilisation soit réalisée pour les membres du CTS avec les services de la Préfecture ;
- Qu'une intervention auprès des élus santé et des CLSM soit également organisée en lien avec la Préfecture.

Les trois propositions recueillent un avis favorable des membres du CTS.

Madame MARIE-SCEMAMA propose que les médecins gynécologues soient associés à la journée du 21 décembre.

Madame CINALLI indique qu'elle fera remonter la demande à la référente régionale radicalisation de l'ARS.

Avant de se quitter, Monsieur GIRARD précise les dates des prochaines réunions à venir :

<u>CTS</u>	<u>BUREAU</u>	<u>CSSM</u>	<u>USAGERS</u>
DD - 92	(Mairie Neuilly)	DD92	DD92
13h30/16h30	18h00/19h30	09h15/11h15	10h00/12h00
21/04/2017	22/06/2017	04/07/2017	18/09/2017
09/06/2017	19/09/2017	21/09/2017	23/10/2017
07/07/2017	05/12/2017	19/10/2017	13/11/2017
13/10/2017		14/12/2017	11/12/2017
19/01/2018			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.